



La CSBE et l'École Jésus-Marie s'entendent sur le sport scolaire

Saint-Georges, le jeudi 29 mai 2014 – La Commission scolaire de la Beauce-Etchemin (CSBE) et l'École Jésus-Marie de Beauceville (EJM) en sont venues à une entente au sujet de la participation des élèves de Jésus-Marie au sport interscolaire.

On se souvient qu'au début du mois de février 2014, la décision de la commission scolaire de ne plus permettre la participation des élèves de cette école au sport interscolaire du réseau public avait suscité un vif débat. Le 18 février, le conseil des commissaires avait maintenu la position de la CSBE, tout en se déclarant ouvert aux discussions avec l'école privée.

Des discussions ont effectivement eu lieu et les deux institutions en sont venues à une entente de dix ans qui respecte les préoccupations des deux parties. En voici les grandes lignes :

- Seuls un athlète ou une équipe de la CSBE peuvent représenter cette dernière aux championnats régionaux, provinciaux et nationaux. Les bannières remises par la ligue souligneront la performance de l'équipe de la CSBE qui a obtenu les meilleurs résultats et qui représentera la commission scolaire aux niveaux supérieurs.
- Pour toutes les disciplines, si l'EJM, après saison locale, veut poursuivre aux championnats provinciaux et régionaux, elle devra le faire avec l'ASIP (Association sportive des écoles privées).
- Les équipes ou les joueurs de l'EJM inscrits dans une ligue interscolaire devront assumer des frais d'inscription couvrant leur juste part des dépenses de fonctionnement de la ligue.

Selon le président de la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin, M. Charles-Henri Lecours, la signature de cette entente indique bien que la relation est bonne entre la commission scolaire et l'école privée. « C'est à se parler qu'on se comprend. Le bien-être et la réussite des élèves sont des objectifs communs de nos deux organisations et quand ils sont en jeu, nous n'hésitons pas à collaborer ».

La présidente du conseil d'administration de l'école Jésus-Marie, Soeur Rita Gilbert, note aussi que les rencontres entre les deux parties se sont déroulées dans un climat amical et convivial, et qu'elles ont permis à chacun de mieux comprendre la position de l'autre. « Avec une meilleure communication, tant à l'interne qu'à l'externe, des débordements peuvent être évités. Dans ce cas, les deux parties ont fait preuve d'une grande ouverture d'esprit. Cette entente est une très bonne nouvelle pour les élèves concernés et leurs parents », estime-t-elle.

Échange d'informations

La CSBE et l'EJM se sont aussi entendues sur un tout autre sujet, soit l'échange de certaines informations touchant un élève qui change d'école en cours d'année.

Autant à la CSBE qu'à l'EJM, on estime que cette entente favorise le développement éducationnel de la Beauce et des Etchemins et facilitera la persévérance scolaire et la réussite scolaire pour les élèves concernés.

-30-

Jacques Légaré

Conseiller en communication à la CSBE
Téléphone : 418 228-5541, poste 2694
jacques.legare@csbe.qc.ca

